

Sur le mur... : propos de Lavaux et d'ailleurs

Autor(en): **Mat.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **84 (1957)**

Heft 2

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-230275>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Sur le mur...



Propos de Lavaux et d'ailleurs...

Familles de chez nous, plantées dans la bonne terre depuis des générations. Familles de chez nous qui, au siècle dernier, possédaient une ferme sur les Monts et une maison vigneronne dans la petite ville au bord du lac.

On passait de la campagne au vignoble, des labours à la taille (on ne tailait pas au Nouvel-An comme maintenant), des foins aux effeuilles, de la récolte des fruits à la vendange.

Dans ce temps-là, on naissait, se mariait, vivait et mourait sur le domaine. Les garçons gardaient les maisons, les prés et les vignes, les filles touchaient leur part en argent. Elles s'en allaient fonder un foyer avec un brave cultivateur, paysan ou vigneron des environs. Et la vie continuait, tranquille ou fiévreuse, au rythme des travaux et des saisons.

Les parents arrondissaient le domaine par des achats ou des héritages. A leur mort, il se morcelait et chaque enfant, à son tour, faisait fructifier son capital. Au bout de trois générations, les maisons, les prés, les vignes avaient changé de propriétaires, voire de noms, mais ça venait toujours de la famille.

Vous possédiez un morceau de vigne ou un bout de pré, les parcelles environnantes appartenaient presque toujours à un oncle, une tante, un frère ou un cousin...

Famille de chez nous :

Frédéric, feu David (voir numéro de septembre), époux de Jeanne-Louise, eut neuf enfants, sept fils et deux filles. Voici leurs noms :

Jean-Louis, Jean-François, Jean-Frédéric, Jean-Abram (père d'Abram-Louis, mon grand-père maternel), Adam-Louis-Frédéric dit Félix, Jean-Samuel, Jean-Pierre, Jeanne-Françoise et Jeanne-Suzanne.

« L'an mil huit cent vingt, le vingt sixième juin, par-devant notaire et témoins, les sept fils et les deux filles, après avoir joui pendant trois ans des Biens paternels et maternels indivisément, en ont fait partage. »

Deux des frères eurent la maison de campagne, deux autres héritèrent la maison vigneronne. Tous les sept obtinrent des vignes et une part de pré du domaine « *Ès Poses Franches* ». (On m'a affirmé que lorsqu'un père de famille avait équipé et donné cinq fils à l'armée, il était exempt d'impôt. D'où ce nom de « *Poses franches* ».)

L'acte de partage se terminait par ces mots :

« Au moyen de tout quoi, Parties confessent être bien partagées et divisées sans retour, ni relief, renonsant à toutes revi-

sions et lésions. Promettant avoir le présent pour agréable et n'y contrevenir sous obligations générales et réciproques de Biens. »

Laissez-moi encore vous citer le début du Testament du Rière-conseiller David, ffeu Nathanaël :

« *Au nom de Dieu, Amen!*

Le vingtième février mil sept cent septante quatre, le sieur Rière-Conseiller, David, ffeu Nathanaël Chavant, bourgeois de Lutry, lequel se trouvant malade et allité depuis quelque temps; cependant de bon sens, mémoire, jugement et entendement; a fait appeler le Notaire juré soussigné: sur les mains duquel, et en présence des témoins c'y après nommés; Il a fait son Testament, et disposition de dernière volonté comme suit, après avoir prié Dieu de luy pardonner ses pechez, et lorsqu'il luy plaira de le retirer de ce monde d'introduire son âme dans son saint Paradis;

» 1^o *Ordonne un Ecublanc de Donne aux Pauvres qui se trouveront devant sa maison le jour de son ensevelissement, etc... »*

Et c'est ainsi qu'en compulsant les vieux papiers au langage archaïque: actes de partage, contrats de mariage, testaments, l'on peut reconstituer l'histoire de nos familles.

* * *

Quand il y avait beaucoup d'enfants dans une famille, on ne pouvait pas toujours, comme plus haut, les appeler Jean ou Jeanne. On donnait parfois aux enfants, pour simplifier, le nom du saint du calendrier correspondant au jour de leur naissance. Au début du siècle, un habitant de Lavaux s'appelant Silas Bolomey était devenu un dompteur célèbre. Il avait un frère qui s'appelait Jonas. J'ai connu ce Jonas, il y a une cinquantaine d'années, tout vieux, tout cassé, plié en deux par le travail.

Mat.

A nos abonnés...

Nos abonnés trouveront dans ce numéro un formulaire de compte de chèques qu'ils voudront bien utiliser pour le renouvellement de leur abonnement.

Les abonnés qui sont déjà en règle avec leur abonnement n'auront, bien entendu, pas à en tenir compte. S'ils en ont l'occasion, qu'ils le passent à des amis et connaissances que le *Conteur romand* intéresse.

Le *Conteur*, devenu romand, a besoin de l'appui de tous, aussi bien des patoisants que des amis de nos traditions. Nous comptons sur leur fidélité.

A tous, merci!

La Rédaction.

Dans la rubrique des naissances d'un quotidien de chez nous on pouvait lire, il y a quelque temps: « Guido Pietro Ascanio Maria Melchior Balthasar Gaspard, fils de... » Si au lieu des trois rois mages, on avait mis les douze apôtres, vous voyez ce que ça aurait donné!

Mat.

POUR VOS ENFANTS



La joie de leur premier couvert

PERRENOUD & Cie

Horlogers - Bijoutiers - Orfèvres
Rue Pépinet 1

LAUSANNE